

COMMISSION D'ATTRIBUTION DE POSTES

Réunion du 4 avril 2018

Membres présents à la réunion :

M. Philippe ROCHETEAU (PDG de la SOGEBEA)
M. Christian VIVIER (Vice-Président de la SOGEBEA)
M. Jean-Vincent LADISLAS (Maître de Port Principal)
M. Gérard NICOLE (Représentant des Plaisanciers au Conseil Portuaire)
M. Gérard RIOU (Représentant des Plaisanciers au Conseil Portuaire)
M. Pierre GOMPEL (Représentant des Plaisanciers au Conseil Portuaire)
M. Bernard AGNIEL (Représentant des Plaisanciers au Conseil Portuaire) suppléant
Mme Joëlle OBSCUR (Secrétaire de séance)

Ordre du jour

- vente du bateau SANTIA III avec transfert de poste

Monsieur ROCHETEAU fait état d'un problème dû à deux personnes inscrites en première position dans la catégorie des 12 mètres (M. JOURAND J.J. et Mme AUBERTOT Micheline) et toutes deux intéressées par la vente du SANTIA III.

Il rappelle l'historique de la liste d'attente, en remontant jusqu'en 2008, faisant état notamment de la réintégration de M. JOURAND J.J. suite à un oubli de renouvellement :

En 2008, Monsieur JOURAND J.J. est numéro 1, mais oubli de renouveler et ne fait plus parti de la liste,

En 2009, Madame AUBERTOT n° 2 passe donc en première position,

En 2010, M. PALIX, ancien dirigeant de la SOGEBEA, demande la réintégration de Monsieur JOURAND en n° 1 bis, derrière Mme AUBERTOT,

En 2012, Monsieur JOURAND se retrouve n° 1, devant Mme AUBERTOT, toujours à la demande de M. PALIX.

Depuis 2012, nous avons donc deux personnes inscrites en n° 1 dans la même catégorie des 12 mètres.

Il est donc proposé que Mme AUBERTOT Micheline puisse faire l'acquisition du bateau.

Cette proposition est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Suite à la demande d'un plaisancier, il est proposé aux représentants des plaisanciers présents à la réunion de communiquer leurs coordonnées, jours et heures de permanence sur des tracts et sur le site du port, afin de répondre et de recevoir d'éventuels plaisanciers rencontrant des problèmes.

Concernant la station de carburant, M. ROCHETEAU précise qu'une étude est en cours pour une solution temporaire avec des cuves aériennes. Cette solution semble possible techniquement mais plus complexe au niveau de la réglementation avec notamment le problème du sans plomb.

.../...

Par contre, le mode de fonctionnement restera le même.

Monsieur NICOLE poste la question sur l'équipement d'échelles dans le port.

Monsieur ROCHETEAU précise qu'il y a un marché à lancer étant donné le coût approximatif de 80 000 euros.

Concernant le WIFI, Monsieur ROCHETEAU indique qu'il sera plus performant et plus accessible d'ici la saison estivale.

M. Philippe ROCHETEAU



M. Christian VIVIER



M. J.V. LADISLAS




M. Bernard GOMPEL



M. Gérard NICOLE



M. Gérard RIOU



M. Bernard AGNIEL

